



Arrondissement
de Torcy

Canton de
Pontault-Combault

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 21 mars 2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 39

Présents : 38

Excusés : 1

Non excusés : 0

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le VINGT ET UN MARS, à DIX HEURES, les membres du Conseil municipal de la commune de Pontault-Combault se sont réunis en l'hôtel de ville, salle Madame Sans Gêne, sur convocation qui leur a été adressée le 17 février 2026 par le maire, conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-12, du code général des collectivités territoriales et sous la présidence de M. Gilles BORD, maire.

ETAIENT PRESENTS :

Mme PIOT - M. GHOZELANE - Mme GINEYS - M. HOUEMOND - Mme VENTURINI - M. TARD'HOMME - Mme COQUERELLE - Monsieur OUMARI - Mme ANANTHARAJAH - M. BACHELEY - Mme LA SPINA -
Maires adjoints

Monsieur SENTIEYS - Madame TCHERKEZOV - M. FRISSON - Mme FERNANDES - M. ROUSSEAU - Monsieur PINHO RODRIGUES - Madame DE ALMEIDA - Monsieur AMBROSINI - Madame CARLIER - Monsieur OUHSSAINE - Mme DEMARIA - Madame BELHOUS - Monsieur LE GUEN - Mme PHONGPRIA - Monsieur EVEN - Madame SOUPLY - Mme PERRIER - Monsieur FERRIER - Monsieur MATIAS - Monsieur MARANO - Madame FERREIRA - Monsieur PRUVOST - Madame FILLION - Monsieur RACCAH - M. NOVAIS - Madame ARBIA -
Conseillers municipaux

ABSENT(S) EXCUSE(S) : Madame MONORAL .

ABSENT(S) NON EXCUSE(S) :

POUVOIRS : Madame MONORAL à M. BORD

SECRETAIRE DE SEANCE : Sophie PIOT

SEANCE DU 21 MARS 2026

N°2026_03_21-2

Ref : Direction des affaires générales

Objet: Fixation du nombre d'adjoints au maire

VU Code général des collectivités territoriales notamment les articles L.2121-2 et L.2122-2,

CONSIDERANT que la population municipale légale de Pontault-Combault en vigueur au 1^{er} janvier 2026 est de 39 096 habitants,

CONSIDERANT que le nombre des conseillers municipaux des communes de 20 000 à 39 999 habitants est fixé à 39,

CONSIDERANT que le Conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger,

CONSIDERANT cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal, soit 11 adjoints au maximum,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Par 34 VOIX POUR

Par 5 VOIX CONTRE (Monsieur MARANO, Madame FERREIRA, Monsieur PRUVOST, Madame FILLION, Monsieur RACCAH)

DECIDE de fixer le nombre d'adjoints au maire à 11.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

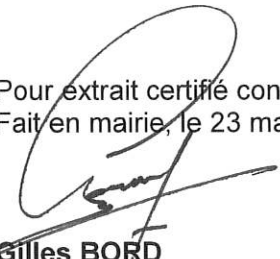
077-217703735-20260323-2026_03_21-2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/03/2026
Publication : 26/03/2026



Pour extrait certifié conforme
Fait en mairie, le 23 mars 2026


Gilles BORD
Le Maire de Pontault-Combault